



Prénom du professeur qui récupère le formulaire :

Date de signature/d'achat :

**Exemplaire client**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION COACHING PRIVE 2022-2023.

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Profession :

### Renforcement musculaire / Perte de poids / Prise de masse

- Cours privé à l'unité – Valable 1 mois – Règlement en 1 fois maximum. **40€**
- Carte 10 cours privé – Valable 3 mois – Règlement en 1 à 3 fois maximum. **400€**
- Carte 20 cours privé – Valable 6 mois – Règlement en 1 à 6 fois maximum. **700€**

### Pole Compétitor

- Pass Compétition\* – 20 séances + frais d'inscription à la compétition – Valable 6 mois – Règlement en 1 à 6 fois maximum. **500€**

**\*1h30 par séance sur le créneau du samedi après-midi, 3 personnes maximum**

Règlement en 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois 5 fois 6 fois

CB Espèces Chèques Prélèvement (joindre RIB)

.....

.

Joindre au dossier : 21€ Licence FFD 31€ Licence IPSF photocopie pièce d'identité  
certificat médical

Date de fin de validité de la carte ou de l'abonnement souscrit :

J'ai bien lu et j'accepte les conditions générales de ventes présentes à AERIAL SPORT CONCEPT 54.  Je reconnais avoir signé ce formulaire d'inscription en deux exemplaires.

Signature du client recto/verso suivi de la mention « lu et approuvé »



Prénom du professeur qui récupère le formulaire :

Date de signature/d'achat :

**Exemplaire Studio**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION COACHING PRIVE 2022-2023.

---

Nom :  Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Mail :

Téléphone :

Profession :

---

### Renforcement musculaire / Perte de poids / Prise de masse

Cours privé à l'unité – Valable 1 mois – Règlement en 1 fois maximum. **40€**

Carte 10 cours privé – Valable 3 mois – Règlement en 1 à 3 fois maximum. **400€**

Carte 20 cours privé – Valable 6 mois – Règlement en 1 à 6 fois maximum. **700€**



Carte de 5 cours : 90€  
Carte de 10 cours : 170€  
Carte de 20 cours : 320€  
Payable en 1 à 3 fois maximum

**-Jennifer pour la Dance Choréo**  
Cours d'essai :7€  
Cours à l'unité : 15€  
Carte de 5 cours : 70€  
Carte de 10 cours : 140€  
Carte de 20 cours : 285€  
Payable en 1 à 2 fois maximum

#### Article 4.1 Conditions de paiement

Tous les cours réguliers proposés par Aerial Sport Concept 54 sont payables en ligne par avance via le site internet ou directement sur place. Les abonnements et cartes Aerial Sport Concept 54 sont payables par avance uniquement, et doivent être réglés dans leur intégralité par espèces, prélèvement, virement ou par chèque à l'ordre de AERIAL SPORT CONCEPT 54 et envoyé à l'adresse suivante :33 rue sergent Bobillot, 54000 Nancy. Pour les prestations ponctuelles des intervenants, stages, événements, workshop, les informations concernant les règlements sont systématiquement indiquées dans nos tarifs, sur le site internet et sur les réseaux sociaux. Les inscriptions à ces événements ponctuels sont nominatives, définitives et non remboursables sauf annulation par la société Aerial Sport Concept 54 dans les conditions décrites à l'article 8.1 de la présente. Pour les événements tels que les enterrements de vie de jeune fille/de garçon, ou anniversaires : la totalité de la somme prévue est à régler par chèque et est à envoyer au siège lors de la réservation par courrier. L'annulation de l'événement est possible jusqu'à 15 jours avant la date prévue, passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Aerial Sport Concept 54 sauf annulation par cette dernière dans les conditions décrites à l'article 8.1 de la présente. En cas d'annulation, il ne peut pas faire l'objet d'une demande de remboursement. Pour tout autre événement, consulter la Direction.

Aerial Sport Concept 54 n'accorde aucun escompte pour tout paiement anticipé.

Les services proposés par Aerial Sport Concept 54 peuvent être réglés en plusieurs fois.

- Abonnement Pass KIDS/ADOS en 3 fois maximum, 300€
- Abonnement Pass KIDS/ADOS PLUS en 5 fois maximum, 500€
- Abonnement Platine, 5 cours par semaine, en 10 fois maximum, 1200€
- Abonnement Or, 3 cours par semaine, en 10 fois maximum, 1050€
- Abonnement Argent, 2 cours par semaine, 10 fois maximum, 960€
- Abonnement Bronze, 1 cours par semaine, 10 fois maximum 600€
- Carte de 10 cours en 2 fois maximum, 200€
- Carte de 20 cours en 3 fois maximum, 360€
- Coaching perso à l'unité en 1 fois maximum, 40€
- Carte de 10 coachings perso en 4 fois maximum, 400€
- Carte de 20 coachings perso en 6 fois maximum, 700€
- Forfait Pole compétiteur 20 séances en 5 fois maximum 500€

#### Article 5. Cas exceptionnels : prolongation de la durée de validité des produits.

Les cartes et abonnements étant payables dans leur intégralité lors de leur souscription et à durée limitée dans le temps, une procédure dérogatoire permettant la prolongation de la durée de validité des produits est envisagée dans 2 cas :

- Maladie grave/blessure, rendant impossible la pratique de l'activité pendant la période de validité de la carte ou de l'abonnement,
- Grossesse rendant impossible la pratique des activités présentes au planning de Aerial sport concept 54.

Pour que cette procédure soit engagée, Aerial sport concept 54 demande au client de fournir un certificat médical dans les 7 jours suivant son établissement et de l'envoyer à l'adresse postale du studio en envoi recommandé AVEC accusé de réception.

Pour une interruption de courte durée (inférieure à trois mois) ou de longue durée (supérieure à trois mois), le produit souscrit sera suspendu et la validité sera prolongée pour une durée égale à la durée d'interruption (début : date de réception du certificat médical ; fin : date de reprise de l'activité sportive telle que précisée par le certificat).

En tout état de cause, les produits étant achetés personnellement, Aerial sport concept 54 n'autorise pas le client à les céder à une tierce personne pour la durée restante ou à adapter la prise de cours. Aucune suspension pour un autre motif ne sera effectuée sur une carte ou abonnement, neuf ou déjà en cours de validité.

#### Article 6. Retard de paiement

Le défaut de paiement des services de Aerial sport concept 54 en l'occurrence des cartes de cours ou des abonnements, réglés en plusieurs chèques ou de manière mensualisée par prélèvement, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues et la suspension de toute carte ou abonnement en cours.

En cas de non-paiement réitéré, la résiliation du produit souscrit pour faute pourra intervenir en cas d'inexécution dans le délai de 15 jours après mise en demeure par tout moyen de la part du Aerial sport concept 54. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra intervenir. En cas de chèque refusé par la banque ou de rejet de prélèvement, pour quelques motifs que ce soit, une pénalité de vingt euros (20€) sera facturée au client.

#### Article 7. Clause de réserve de propriété

Les droits de propriété intellectuelle sur la totalité des éléments contenus ou mis en ligne sur le site sont la propriété exclusive de Aerial sport concept 54 ou de ses fournisseurs et partenaires, celle-ci ou ceux-ci ne concédant aucun autre droit que celui de consulter le site. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation des propriétaires. Toutefois, les liaisons du type hypertextes vers le site sont autorisées sans demande spécifique. Toute reproduction ou utilisation autre citée est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle.

#### Article 8. Activités Aerial sport concept 54 (cours, abonnements, événements, stages)

Le client déclare se conformer au règlement intérieur de Aerial sport concept 54 établi à l'article 10 de la présente et affiché à l'accueil de l'école, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement sur le lieu et via les échanges avec l'équipe de Aerial sport concept 54 et/ou la direction, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité. Notamment, l'élève certifie qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par Aerial sport concept 54, à savoir en particulier la pole dance, le cerceau aérien, la wheel, hammock aérien, la danse acrobatique, le tumbling et la danse, ainsi que le self-defense, le cross fit et le renforcement musculaire.

Tout manquement au règlement conduira à une mesure d'exclusion temporaire ou, en cas de faute grave, définitive. Ces mesures préciseront leur date d'effet et seront adressées au client par tout moyen par Aerial sport concept 54. Aucune prolongation de la validité du produit souscrit et aucun remboursement ne seront octroyés en cas de faute.

Toutes les informations concernant les cours sont diffusées sur le site internet de l'école et par courrier électronique par Aerial sport concept 54, ou sur les réseaux destinés aux élèves de l'école. Pour se faire, une base de données des clients est continuellement remise à jour. Aerial sport concept 54 propose différents types de Services : – des cours collectifs réguliers selon des formules : à l'unité, cartes ou sur abonnements (pole dance, cerceau aérien, hammock aérien, self-defense assouplissement, renforcement, diverses danses, etc...) – des cours privés, – des prestations d'animation d'enterrements de vie de jeune fille et des enterrements de vie de garçon, – des prestations de type « shows » (spectacles), « workshops » ou cours en entreprises. – des prestations de mise à disposition de salle uniquement pour les intervenants indépendants.

#### 8.1. Modalités des Services

a) Cours réguliers et abonnement : Les cours peuvent être achetés soit directement au studio Aerial sport concept 54, soit sur le Site Internet, ou encore sur l'application Aerial sport concept 54. Les cours réguliers qui ont une durée d'une heure et trente minutes (1h30) sont définis selon un calendrier préétabli par Aerial sport concept 54.

Les cours réguliers peuvent être achetés selon différentes formules et les droits conférés ont une durée de validité limitée :

- Ils peuvent être réglés par le Client à l'unité et sont dans ce cas valables un (1) mois à compter de la date d'achat.
- Le Client peut également acheter des cartes de 5, de 10, ou 20 cours ayant une durée de validité respective de trois (3), six (6) et neuf (9) mois, à compter de la date d'achat, des facilités de paiement pouvant être proposées. Leur durée d'engagement démarre à la date d'achat. Et la fin de validité sera rallongée de sept (7) jours, afin de prendre en compte les congés annuels de Aerial sport concept 54, si cette fermeture a lieu pendant la période de validité de la carte.
- Les abonnements proposés par Aerial sport concept 54 donnent accès à tous les cours collectifs à l'exception des cours des intervenants indépendants, l'engagement est de dix (10) mois. Leur durée d'engagement démarre à la date d'achat. Et la fin de validité sera fixée au 31 juillet de l'année scolaire suivante.

Le nombre de place à chacun des cours étant limité, il est obligatoire pour le Client de réserver ses cours depuis son espace client sur le Site Internet ou sur l'application.

Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant le cours concerné depuis l'espace client de l'élève. Le montant du cours sera dû et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation au-delà de ce délai ou si le Client ne se présente pas au cours. Il en ira de même pour les Clients bénéficiant d'un abonnement qui seront redevable du prix du cours à défaut d'annulation dans le délai précité où s'il ne se présente pas au cours. A défaut de règlement, le Client ne pourra accéder à un prochain cours. Une pénalité de 20€ sera appliquée au client, si sur une période de 1 mois, ce dernier réserve 3 cours auxquels il ne se présente pas, ou qu'il les annule moins de 24h avant le cours.

- Cours privés : Le Client peut également acheter des cours privés, réglables à l'unité valable 2 mois, ou par carte de plusieurs heures de cours privés, valables six (6) mois à compter de la date d'achat. Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant celui-ci. Le montant du cours sera dû et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation au-delà de ce délai ou si le client ne se présente pas au cours. Les cours ne pourront être décalés si le client arrive en retard. Le montant total de la carte de cours privés sera à régler.

- Autres Services : Les autres prestations seront mises en œuvre sur la base d'un devis établi par AERIAL SPORT CONCEPT 54 en fonction des caractéristiques de la demande du Client.

-Concernant les enterrements de vie de jeune fille et des enterrements de vie de garçon, ces services sont proposés sous certaines conditions : le Client devra s'acquitter du versement de la totalité de la prestation demandée afin de valider sa réservation. Le Client pourra annuler sa réservation jusqu'à 15 jours avant la réalisation de celle-ci. A défaut d'annulation dans ce délai, la somme sera conservée dans sa totalité par AERIAL SPORT CONCEPT 54 et aucun remboursement ne sera fait.

-Prestations extérieures ; ces dernières devront être validées par le client par signature du devis effectué par AERIAL SPORT CONCEPT 54. Un acompte de 40% de la somme totale devra être versée avant la prestation. Le client pourra annuler sa réservation jusqu'à sept (7) jours avant la réalisation de celle-ci. L'acompte de 40% sera conservé par AERIAL SPORT CONCEPT 54. Passé ce délai, la totalité du montant du devis sera à verser par le client en cas d'annulation jusqu'à la veille du service.

Pour les autres Services, le règlement devra être effectué lors de la réservation et aucun remboursement ni échange ne sera effectué par AERIAL SPORT CONCEPT 54 en cas d'annulation ou de non-réalisation du service du fait du Client.

-Dans tous les cas, si l'annulation intervient du fait de AERIAL SPORT CONCEPT 54, ce dernier s'engage à prolonger la durée de validité du produit souscrit afin que la prestation manquée soit réalisée ultérieurement. Si la réalisation ultérieure est impossible, AERIAL SPORT CONCEPT 54 s'engage à procéder au remboursement des sommes versées.

#### **8.2 : Droit de rétractation**

Pour les seuls achats effectués en ligne, le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation et renoncer à cet achat, si ce dernier n'a pas été exécuté. Cette rétractation devra avoir lieu par écrit. Cette rétractation, si elle est correctement réalisée, donnera lieu au remboursement des sommes versées dans le délai de quatorze (14) jours maximums.

#### **Article 9. Conditions d'accès aux Services**

L'accès aux cours se fera uniquement sur réservation au préalable.

L'accès aux cours est conditionné au respect des règles suivantes :

- Le client devra se présenter 10 minutes maximum avant l'heure de début du cours.
- Pour des raisons de sécurité résultant de la nécessité de participer à la séance d'échauffement, le Client ne pourra participer au cours s'il arrive avec plus de 10 minutes de retard ;
- Les cours, cartes et abonnements sont nominatifs ;
- L'heure de début de réalisation des services ne sera pas décalée en cas de retard du Client quelle qu'en soit la cause ;
- Le Client devra respecter le règlement intérieur de AERIAL SPORT CONCEPT 54 reproduit en article 10 ci-après, sous peine d'expulsion du cours voire de résiliation de sa souscription sans remboursement.
- AERIAL SPORT CONCEPT 54 se réserve le droit de regrouper les cours, si l'effectif de ces derniers est bas.

#### **Article 10. Règlement Intérieur**

- Enlever ses chaussures dès son entrée dans l'école.
- Pas de chaussures portées en ville dans l'école, des chaussures portées uniquement pour les cours de danses.
- Lieu non-fumeur
- Pas de bijoux, ni piercing durant les cours
- Pas de retard de plus de 10 min au cours sinon l'accès vous sera refusé sans remboursement, ni report de cours, il sera compté comme consommé et dû.
- Aucun spectateur aux cours, les enfants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement hors cours spécifiques pour ces derniers.
- Aucun comportement dangereux pour soi ou les autres,
- Le Client s'engage à écouter le professeur, et à ne pas tenter de mouvements ou figures qui ne seraient pas demandés au préalable par le professeur
- Le Client certifie avoir une assurance responsabilité civile
- Pas de dégradation du matériel ou des locaux
- Pas de personne en état d'ivresse, sous emprise de drogue ou médicaments dangereux
- Interdiction de manger dans les salles de cours et dans les vestiaires
- Cours non accessible aux femmes enceintes sauf accord du médecin, ou personnes ayant eu une/des opération(s) de moins de 2 mois.
- Les comportements irrespectueux, injurieux, raciste, homophobe, visant à mettre mal à l'aise les autres participants ou membres de l'équipe, etc... ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion immédiate et sans remboursement.

#### **Article 11. Responsabilité civile / Dommage corporel**

AERIAL SPORT CONCEPT 54 est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir AERIAL SPORT CONCEPT 54 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels... La responsabilité de AERIAL SPORT CONCEPT 54 ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel. De son côté, le client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant un cours. Conformément à l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, AERIAL SPORT CONCEPT 54 informe le client de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

#### **Article 12. Force majeure**

La responsabilité de AERIAL SPORT CONCEPT 54 ne peut être engagée en cas de non-exécution de l'une de ses obligations en cas de force majeure. Les cas de force majeure suspendent les obligations dues aux présentes Conditions Générales. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements extérieurs aux parties rendant impossible la réalisation des prestations.

#### **Article 13. Informatiques et libertés**

AERIAL SPORT CONCEPT 54 exerce un traitement de données personnelles destiné à l'exécution des services et à la gestion de la relation avec les clients. Il est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 – RGPD). La demande de données conditionne la conclusion du contrat. Elle a un caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir les données. À défaut, elle ne pourra pas bénéficier des prestations de AERIAL SPORT CONCEPT 54.

Le responsable du traitement et le destinataire des données est le AERIAL SPORT CONCEPT 54. Ce dernier n'a pas l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un tiers. Les données seront conservées uniquement pendant la durée du contrat.

Le client a le droit :

- de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée,
- de s'opposer au traitement,
- à la portabilité de ses données,
- d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Toute demande de ce type peut être adressée par écrit à AERIAL SPORT CONCEPT 54.

Aucun profilage ne sera réalisé et plus généralement aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des données collectées.

#### **Article 14 : Résiliation**

En application de la présente, AERIAL SPORT CONCEPT 54 ne se reconnaît unilatéralement qu'un droit à résiliation du contrat souscrit par le client pour faute de ce dernier.

Réciproquement, le client, s'il estime que AERIAL SPORT CONCEPT 54 n'honore pas ses engagements, pourra solliciter la résiliation de son contrat. Pour se faire, il devra adresser à AERIAL SPORT CONCEPT 54 par écrit sa demande de résiliation ainsi que les motifs de celle-ci. En cas d'accord, le contrat sera résilié et le remboursement prorata temporis interviendra. En cas de désaccord, la procédure de l'article 15 s'appliquera.

#### **Article 15. Loi et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. En cas de litige, toutes les solutions amiables sont recherchées en priorité. En cas de non-règlement amiable, seul sera compétent le tribunal judiciaire de NANCY.